

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	515 000		515 000	60,99	510 000	65,30
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	515 000		515 000	60,99	510 000	65,30
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés					187 200	23,97
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	6 406		6 406	0,76	6 406	0,82
. Organismes sociaux	191		191	0,02		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 013		7 013	0,83	10 920	1,40
. Autres	302 310		302 310	35,80	49 310	6,31
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	13 464		13 464	1,59	17 140	2,19
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	329 384		329 384	39,01	270 975	34,70
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	844 384		844 384	100,00	780 975	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 500 000)	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	59,21	64,02
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	50 000	5,92
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	160 397	8 630
Report à nouveau	19,00	1,11
		193 950
		24,83
Résultat de l'exercice	7 773	7 816
	0,92	1,00
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	718 170	710 397
	85,05	90,96
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	66 862	22 598
	7,92	2,89
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 280	5 385
	0,63	0,69
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	2 267	2 201
	0,27	0,28
. Organismes sociaux	6 975	6 687
	0,83	0,86
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 372	1 379
	0,16	0,18
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	42 733	31 200
	5,06	4,00
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	726	1 129
	0,09	0,14
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	126 215	70 579
	14,95	9,04
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	844 384	780 975
	100,00	100,00

A.I.G HOLDING

S.A.R.L. au capital de 500 000,00 Euros
Siège social : 75 RUE JACQUES VERNIOL

95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES
R.C.S : 841 823 107

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 23/06/2023**

Le 23/06/2023,
à 10H,

Monsieur Zulfiqar Ali GHULAM, détenant 250000 parts sociales,
Monsieur Mohammad Iqbal GHULAM, détenant 250000 parts sociales,

associés de la société **A.I.G HOLDING**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Zulfiqar Ali GHULAM, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 7 772,95 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice de 7 772,95 Euros**.
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **7 772,95 Euros**, de la façon suivante :

- Aux « autres réserves » pour un montant de 7 772,95 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

- certifié conforme à l'original



SARL A.I.G HOLDING

S.A.R.L au capital de 500 000 €
**Siège social : 75 RUE JACQUES VERNIOL – 95370 MONTIGNY-
LES CORMEILLES**
841 823 107 RCS PONTOISE

ANNEXE AU 31/12/2022

EXERCICE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

Total bilan = **844 384 €**
Total chiffre d'affaires = **78 000 €**
Résultat = **7 773 €**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du code de commerce - art. 9,11 et 7, 21,24.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices :
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants : (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel)

Immobilisations corporelles	Amort. pour dépréciation	Amort. fiscalement pratiqués
Constructions	NA	NA
Installations techniques, mat.outillage	NA	NA
Install générales agencés, aménagés	NA	NA
Matériel de transport	NA	NA
Matériel de bureau et informatique	NA	NA
Mobilier	NA	NA

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

APPLICABLE

STOCKS

NON APPLICABLE

PROVISIONS REGLEMENTEES

NON APPLICABLE

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement n'est intervenu dans l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement n'est intervenu dans l'exercice.

OPERATIONS A LONG TERME

NON APPLICABLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Bilan actif :	Voir liasse fiscale
Bilan passif :	Voir liasse fiscale
Compte de résultat :	Voir liasse fiscale
Etat des immobilisations :	Voir liasse fiscale
Etat des amortissements :	Voir liasse fiscale
Etat des provisions :	Voir liasse fiscale

Composition du capital social : Ci-dessous

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATEGORIE DE TITRES	Nombre de titres à la clôture de l'exercice	Nombre de titres pendant l'exercice	Nombre de titres remboursés pendant l'exercice	VALEUR NOMINALE
Parts sociales	500 000	500 000		1 €